



**ARRETE N° 302 V / 2025
Portant alignement de Voirie**

Vu la demande en date du 07 novembre 2025 par laquelle la SELARL de Géomètres-Experts Fonciers BRANLY & ASSOCIES, demeurant 24 rue de Bonneuil Matours, 86000 POITIERS, demandant L'ALIGNEMENT,

chemin du Bois Merlot, commune de Vouillé (Vienne)
au droit de la parcelle cadastrée, section AH parcelle 154.,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement départemental de voirie du 19 décembre 2014 ;

Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit des nouvelles bornes posées sur la propriété de la Communauté de Communes du Haut-Poitou est défini selon plan joint.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Vouillé, le 03 décembre 2025

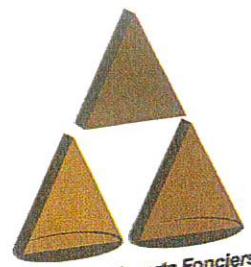
Éric MARTIN



Mairie - 3 place François Albert – 86190 VOUILLE

Tél. 05 49 54 20 30

<http://www.mairie.vouille86.fr/> courriel : mairie@vouille86.fr



BRANLY & ASSOCIÉS

Géomètres - Experts Fonciers
SELARL de Géomètres-Experts Fonciers

24 Rue de Bonneuil-Matours
86000 POITIERS
Tel : 05 49 41 23 11
poitiers@branly-associes.com

Effectué le 22/09/2025
N°dossier : 825312-pv3p-commune - GD



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Commune de VOUILLE

Lieu-dit : "Croix de Beauregard"
Section AH, numéro 154

**Procés-Verbal de
délimitation de la propriété
des personnes publiques**

- plan régulier -

Echelle : 1 / 625

Echelle graphique 1/625
0 4 8 16 24

Lot n° 12
n° 153
SCI KAISER 86

Lot n° 30
n° 154p
S=2000 m²

LEGENDE

- BA Borne ancienne
- BN Borne nouvelle
- dt Débord de toiture
- A Points de limite
- A Points reconnus, division cadastrale du 22 Mars 2011
dressée par la SCP GUICHARD - de GROMARD
- Limité domaine public
- Limité reconnue
- Signe d'appartenance (privatif)
- Division projetée
- Application fiscale issue du plan
cadastral non contradictoire
- Bâtiment
- Clôture

Système de coordonnées CC47		
MAT	X	Y
A	1483842.10	6164762.28
B	1483876.71	6164807.07
C	1483909.35	6164791.61
D	1483874.64	6164746.69